

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNEL

METIERS DE LA COIFFURE



PRE-REQUIS	DUREE
Elèves (garçons et filles) issus des classes de 3 ^{ème} SEGPA	<ul style="list-style-type: none">  Formation en 2 ans  Période de formation en entreprise : 14 semaines réparties sur les 2 ans

PROFIL ATTENDU

- ✂ *Des aptitudes professionnelles* : Bonne dextérité, présentation agréable, résistance physique, esprit d'équipe, sens de la communication.
- ✂ *Des aptitudes intellectuelles* : rigueur, esprit d'observation, faculté d'analyse, créativité.
- ✂ *Des qualités psychologiques* : patience, discrétion, politesse.

OBJECTIFS

Cette formation vous permettra de mettre en œuvre des techniques de coupe, de mise en forme et de coiffage.

Vous découvrirez également les différentes techniques d'hygiène et de soins capillaires.

Mais c'est aussi connaître et utiliser les différents produits pour conseiller la clientèle.

REPARTITION DES ENSEIGNEMENTS

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (EP)	ENSEIGNEMENT GENERAL (EG)
19h /semaine	8.5h /semaine
<p>Théorique :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Biologie appliquée et Microbiologie▪ Prévention - Santé - Environnement▪ Technologies professionnelles▪ Connaissance du milieu du travail <p>Pratique :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Coupe et Coiffage homme▪ Coupe forme et couleur▪ Communication professionnelle <p>EP en co-intervention en mathématiques EP en co-intervention en français</p> <p>Réalisation d'un chef d'œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none">▪ Français▪ Mathématiques▪ Sciences▪ LV1 - Anglais▪ Histoire - Géographie▪ Education Civique▪ Education Physique et Sportive▪ Arts Appliqués et culture artistique

Consolidation, accompagnement personnalisé, orientation : 3,5h/semaine

POURSUITES D'ETUDES & DEBOUCHES

Les élèves motivés et rigoureux pourront intégrer :

- La Mention Complémentaire Coiffure Coupe Couleur
- Un cursus Baccalauréat Professionnel Coiffure en classe passerelle (niveau première)
- Un cursus Bac Professionnel Perruquier - Posticheur en classe passerelle (niveau première)

Le titulaire du C.A.P Coiffure exerce sa profession le plus souvent dans des salons de coiffure.

Il peut aussi travailler dans :

- des établissements de soins, de cure,
- des centres de vacances et de loisirs,
- dans le milieu du spectacle,
- dans des entreprises de production et de distribution de produits capillaires.